

FICHE DE POSTE COORDONNATEUR RURALITE LIAISON ECOLE COLLEGE « LEC »

CADRE D'EXERCICE :

Placé sous l'autorité hiérarchique de M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de rattachement, le professeur des écoles exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN et du chef d'établissement.

L'enseignant intervient tout au long de l'année :

- auprès d'élèves scolarisés dans des écoles du secteur du collège et
- auprès des élèves scolarisés au collège

Il siège au conseil école-collège, et participe en tant que besoin aux différentes instances (au conseil pédagogique, à des conseils de cycle 3, aux conseils de classe de 6^{ème}).

Les priorités d'actions seront définies avec l'IEN de la circonscription et le chef d'établissement du collège dans le cadre d'une lettre de mission.

COMPETENCES REQUISES :

- Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés (volet intercatégoriel) ;
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- Aisance relationnelle et rédactionnelle, organisation et rigueur ;
- Capacités à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition ;
- Connaissance du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré ;
- Connaissances des caractéristiques de la ruralité et des fonctionnements des écoles dans ces territoires ;
- Maîtrise experte des programmes et du socle commun ;
- Maîtrise des outils numériques et collaboratifs.

MISSIONS :

- Contribuer à identifier des besoins et à partager un diagnostic de territoire
- Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la fluidité des parcours de la PS à la 6^{ème}
- Contribuer à la lutte contre l'isolement :
 - o En fédérant les enseignants autour de projets au sein d'un tissu scolaire dispersé ;
 - o En prenant en compte le morcellement des territoires et l'éloignement des offres culturelles, éducatives, sportives...

STRATEGIES MISES EN OEUVRE :

- Contribuer à l'exploitation et à l'harmonisation des résultats des évaluations nationales ;
- Veiller à la pérennité des dispositifs de soutien (PPRE, PAP, ...) et au suivi de cohortes ;
- Contribuer au renforcement des mesures de différenciation pédagogique au sein du cycle en partageant une réflexion pédagogique notamment autour des fondamentaux, et en mettant en œuvre des actions ponctuelles de soutien (aides, outils...);
- Travailler sur une cohérence méthodologique et une continuité pédagogique inter degrés ;
- Permettre les échanges de pratiques entre le 1^{er} et 2nd degrés (ex : visites croisées) ;
- Contribuer à l'identification de besoins de formation spécifiques à chaque réseau ;
- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du conseil école-collège ;
- Contribuer à l'animation de commissions, à la formalisation et à la diffusion de documents ;
- Co construire et soutenir la mise en œuvre d'actions au service des élèves et des apprentissages : projets disciplinaires, culturels, artistiques, sportifs, linguistiques ;
- Développer les partenariats institutionnels et associatifs ;
- Accompagner les professeurs à la mise en œuvre des parcours (culturel, sportif, éducatif de santé et citoyen) ;
- Participer au renforcement du partenariat avec les familles.